



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2023-051

PUBLIÉ LE 9 MARS 2023

Sommaire

SGAR /

R76-2023-03-09-00001 - Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie - Arrêté en cascade (3 pages)

Page 3

SGAR

R76-2023-03-09-00001

Arrêté organisant la suppléance du préfet de la
région Occitanie - Arrêté en cascade

Arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de Mme Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Rodrigue FURCY, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- Vu le décret du 26 janvier 2022 portant nomination de M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn ;
- Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER, préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Charles GIUSTI, préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn et Garonne ;
- Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Xavier BRUNETIERE préfet du Gers ;

- Vu le décret du 23 août 2022 portant nomination de Mme Mireille LARREDE, préfète du Lot ;
- Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie FEUCHER préfète de l'Ariège ;
- Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe CASTANET, préfet de la Lozère ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 7 mai 2019 portant nomination de M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie ;
- Vu l'arrêté du 18 octobre 2022 organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie ;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et de Monsieur Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie, il y a lieu d'organiser la suppléance ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1 : Les préfets listés ci-dessous, en poste et présents en région Occitanie sont désignés pour assurer la suppléance du préfet de la région Occitanie.

Ils sont prioritairement désignés selon l'ordre de la liste suivante :

1. M. Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault
2. Mme Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard
3. M. Rodrigue FURCY, préfet des Pyrénées-Orientales
4. M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn
5. M. Thierry BONNIER, préfet de l'Aude
6. M. Charles GIUSTI, préfet de l'Aveyron
7. Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn et Garonne
8. M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées
9. M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers
10. Mme Mireille LARREDE, préfète du Lot
11. Mme Sylvie FEUCHER, préfète de l'Ariège
12. M. Philippe CASTANET, préfet de la Lozère

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 18 octobre 2022 organisant la suppléance du préfet de la région Occitanie.

Article 3 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui seront signés en application de la suppléance accordée par le présent arrêté devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par suppléance,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom de la ou du suppléant-/e)

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **9 MARS 2023**

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Pierre-André DURAND